

Plate forme de l'Atelier

En 1975, suite à la première Conférence Mondiale des Femmes tenue à Mexico, l'Organisation des Nations décide de célébrer l'Année Internationale de la Femme et proclame la période 76/85 "Décennie des Nations Unies pour la Femme" basée sur les objectifs de Développement, d'Egalité et de Paix.

Les progrès réalisés durant cette décennie ont été évalués au cours de la troisième Conférence Mondiale des Femmes qui s'est tenue à Nairobi en 1985. Cette évaluation a donné lieu à l'élaboration de stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme.

Malgré le constat plutôt positif de ces dernières années sur certains progrès dans l'évolution du statut des femmes, celles-ci continuent à faire face à de nombreuses difficultés pour devenir des membres égaux et à part entière de la Société. Les femmes continuent d'être exclues du processus de décision concernant les aspects de la vie politique, économique et sociale.

Partant de ces constats, et afin de mettre en exergue le rôle indéniable mais indicible de la majorité des femmes, leurs besoins spécifiques, et accélérer les réformes pour faire en sorte que les déclarations d'intention débouchent sur la concrétisation des objectifs d'Egalité, de Paix et de Développement, l'Organisation des Nations Unies a adopté la résolution 45/129 par laquelle elle convoque la quatrième Conférence Mondiale des Femmes à Beijing (Chine) du 14 au 15 Septembre 1995.

L'objectif de cette Quatrième Conférence Mondiale des Femmes est d'évaluer les progrès réalisés au regard des objectifs des Stratégies Prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la Femme d'ici à l'an 2000 et de mobiliser les hommes et les femmes, dirigeants et société civile, en faveur de ces objectifs. Une nouvelle plate-forme d'action (1996-2001) sera adoptée afin de résoudre certains problèmes qui continuent d'entraver les efforts des femmes pour contribuer au développement et d'en bénéficier de façon équitable. Des thèmes tels que la participation effective à la

prise de décisions, l'alphabétisation, la lutte contre la pauvreté, la maladie et la violence, les droits fondamentaux des femmes, et le rôle des femmes dans le processus de paix seront abordés lors de cette conférence.

Convaincu de la noblesse de l'objectif que se fixe la quatrième conférence mondiale sur les femmes, et soucieux d'y contribuer activement, le comité national, sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères et en coopération avec le P.N.U.D. se propose d'organiser un atelier "femmes et développement".

Cet atelier, qui sera animé par le Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, a pour ambition de permettre aux chercheurs et aux acteurs de présenter des analyses et des témoignages susceptibles d'éclairer les décideurs nationaux mais aussi les instances internationales sur la situation de la femme en Algérie. Les thèmes proposés à la réflexion et à la discussion tournent autour de quatre axes principaux :

- Femmes et économie
- Femmes, famille et population
- Femmes et société
- Femmes et politique.

Il nous a paru important en premier lieu de savoir si réellement, la femme était intégrée au développement, en posant la question de son statut économique. De quelle manière contribue-t-elle au développement économique et à sa propre autonomie ? Et quelles sont les représentations de la société à l'égard du travail féminin ?

En second lieu, il s'agit de savoir si son statut matrimonial et familial reflète les quelques avancées réalisées dans le domaine économique. Le mariage étant le lieu socialement reconnu de l'identité féminine, la persistance du célibat féminin est à interpréter dans le sens d'une grande contrainte sur les espaces de liberté déjà acquis.

Il faudrait se demander si l'espace domestique ne représente pas l'un des espaces où se projette le désir de liberté des femmes

contrecarré, il est vrai, par des dispositions juridiques qui restreignent considérablement leur pouvoir de négociation.

En dernier lieu, il faudrait que l'investigation scientifique rende compte de l'évolution du statut de citoyenneté de la femme. Citoyenneté politique d'abord pour mesurer le degré de participation des femmes aux instances de décision et voir si la régression constatée est le fruit d'une désillusion ou d'un retrait volontaire tactique, produit de la conjoncture. Citoyenneté plus large enfin, pour dire si les femmes, dont on ne veut pas dans les appareils politiques, ne s'investissent pas ailleurs (mouvement associatif, entreprises destinées à faire valoir leur esprit créatif) en attendant des jours meilleurs. Ce qui serait d'une plus grande prise de conscience à l'égard de la société et non plus seulement à l'égard du politique.

L'ensemble des questions posées et les réponses acquises à la faveur d'un débat qu'il faut espérer le plus large possible devrait permettre de dégager des perspectives de recherche autour des questions les plus brûlantes mais aussi autour des zones d'ombres où les données de terrain sont insuffisantes.

La participation des institutions publiques et de la représentation des mouvements associatifs, des journalistes aussi, permettra également d'engager un débat en vue d'adopter un plan d'action national en faveur de la femme qui viendrait appuyer les activités préparatoires de la conférence mondiale.

Les travaux de l'Atelier feront l'objet de la publication de ses actes.

Ministère des Affaires Etrangères
Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle